

Publié le 21 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023**

**Délibération n° 2023-083**

**COLLECTE DE BOUCHONS : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGIR CANCER GIRONDE -  
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOULET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 5**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**



Monsieur Bastien RIVIERES, Adjoint au Maire Délégué à la Transition écologique, informe l'Assemblée que l'association Agir Cancer Gironde, créée en 2006, réalise une collecte de bouchons pour financer la recherche contre le cancer. Depuis sa création, l'association a reversé 272 800€ avec une collecte moyenne de 60 tonnes de bouchons chaque année. Elle dispose de 110 membres adhérents, de nombreux bénévoles et de 460 points de collecte principalement en Gironde mais également en Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantique, Charente et Charente Maritime.

Deux types de bouchons sont collectés (liège et synthétique) et sont triés par les bénévoles à Villenave d'Ornon. Les bouchons en liège sont transportés au centre de recyclage (Portugal) puis broyés en granulats pour un usage dans l'industrie : isolation phonique et thermique, objets de décoration, semelles de chaussures ou panneaux d'affichage. Les bouchons synthétiques sont envoyés en centre de recyclage (Belgique) puis fondus pour l'industrie plasturgique. Ils deviennent des composants de petits ustensiles ménages, de chariots de supermarchés, de pare-chocs de voiture ou de jouets.

Les fabricants rachètent ce déchet qui devient une matière première. Les fonds collectés sont ensuite versés au site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) BRIO de l'Institut Bergonié de Bordeaux pour soutenir la recherche contre le cancer.

Ainsi, il est proposé la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Mérignac et l'association Agir Cancer Gironde. La durée proposée est d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, la Ville mettra en place un réseau de collecteurs de bouchons à disposition des agents et des habitants (guichet unique et Maison des Associations). Elle communiquera également sur ce dispositif.

L'association mettra à disposition ces collecteurs, assurera la collecte et le tri de ces bouchons et en garantira le recyclage. Elle communiquera à la Ville les volumes recyclés et les fonds collectés chaque année.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 7 juin 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de partenariat de collecte de bouchons telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association AGIR CANCER GIRONDE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*